

<https://www.dijon.snes.edu/spip/spip.php?article2357>



# Nouveau calendrier du bac : le document ministériel

- SNES académique de Dijon - S3 - Dossiers académiques - Système éducatif - Examens -



Date de mise en ligne : dimanche 23 décembre 2007

---

Copyright © SNES Dijon - Tous droits réservés

---

– « Les conseils de classe, qui signifient véritablement la fin de l'année scolaire, seront repoussés vers la fin du mois de juin. En classe de Seconde, notamment, les conseils de classe, qui avaient traditionnellement lieu fin mai, se tiendront pendant la dernière décade du mois de juin. »

→ **Selon le recteur, les conseils de classe de 3ème pourront également avoir lieu plus tard. Soyons attentifs à ce que les droits des parents soient respectés.**

– « La surveillance physique des épreuves du baccalauréat sera assurée, chaque fois que possible, par des personnels non-enseignants ou des vacataires afin de permettre aux enseignants d'assurer leurs cours jusqu'à la fin de l'année. Les évaluations qui ont été réalisées dans deux académies ont démontré, en effet, que les enseignants consacrent l'équivalent horaire d'une semaine de travail aux seules tâches de surveillance au détriment de leur activité d'enseignement. »

→ **Quid de la vérification des sujets ? De ce qui est distribué ? Nous avons fait part de notre scepticisme de ne confier qu'à des vacataires cette surveillance, comme les opérations délicates de secrétariat.**

– « Dans les académies pilotes, la rémunération afférente à la correction des copies d'examen sera substantiellement revalorisée et correspondra au travail réellement fait en sus des heures de cours. Aujourd'hui, la correction d'une copie du baccalauréat s'élève à 1,30 €/copie, un tarif qui ne correspond pas au travail supplémentaire occasionné par cette tâche. Dans les cinq académies pilotes, le tarif de correction des copies du baccalauréat sera substantiellement revalorisé. »

→ **Pour le SNES, il est inadmissible qu'on demande aux collègues de faire cours et, en même temps, de corriger leurs copies !**

– « Les locaux d'examen sont choisis de la manière la plus astucieuse possible afin d'éviter de fermer les établissements et de permettre, chaque fois que possible, la poursuite des cours. »

→ **Dans l'académie de Dijon, tous les lycées deviennent un centre d'examens pour leurs élèves. Les chefs d'établissement déclarent qu'il n'y a pas de problème !**

